

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**

AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 291/2025

A LA SOCIETE BISMILAH SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 0020/PNC/CG/002/CGPMP/SRTPERM/2024, conclu avec le Commissariat Général de la Police Nationale Congolaise, pour un montant total hors taxe francs congolais treize milliards deux cent septante cinq millions neuf cent quatre-vingt mille neuf cent cinquante-quatre (CDF 13 275 980 954) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit franc congolais nonante deux millions neuf cent trente un mille huit cent soixante-six, soixante-huit centimes (CDF 92 931 866,68), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 19/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général